

**LA LIBRE BELGIQUE** Suite à la demande de Francis Van de Woestyne d'être déchargé des responsabilités de rédacteur en chef, la direction d'IPM a annoncé le 7 décembre la nomination, à ce poste, de **Dorian de Meeûs d'Argenteuil**, âgé de 38 ans. Entré à *La Libre* en mai 2011, il dirige actuellement la rédaction en ligne du quotidien.

**L'ECHO** Freelance depuis 13 ans, **Mathieu Colleyn** a décroché un CDI à *L'Echo*. Depuis le 1<sup>er</sup> décembre, il couvre les affaires bruxelloises. Comme indépendant, il collaborait depuis 2010 à *La Libre Belgique*, pour la politique intérieure et l'économie.

**CANAL C** Après sept années à la tête de la rédaction de Canal C, **Daniel Nokin** a été licencié. Il a quitté la télévision locale namuroise le 4 décembre. En attendant la désignation d'un successeur (normalement, en janvier), Pierre Doumont, rédacteur en chef adjoint, assure la fonction dirigeante.

**RTBF** Le 1<sup>er</sup> décembre, **Nathalie Papeux** a quitté la RTBF où elle était entrée en 1994. Attachée à la rédaction de Charleroi, elle avait rejoint l'équipe de "Au nom de la loi" puis de "Devoir d'enquête". Après un récent master en Education aux médias à l'IHECS, elle a choisi d'enseigner dans le secondaire.

## Hommage

### Jean Cassefières

Né à Paris en octobre 1928, Jean Cassefières est décédé le 25 novembre à Braine-l'Alleud. Photographe de presse indépendant, il avait été agrégé en 1971. Il travaillait notamment pour *Femmes d'Aujourd'hui*. Une fois pensionné, il était resté actif et proche des organisations de journalistes. Il était rare de ne pas le voir, toujours jovial, aux assemblées générales de l'AJP comme aux réunions de la PPF, la section, à l'AJP, des journalistes d'images.

## Nouveaux agréés

### NOVEMBRE 2017

#### PROFESSIONNELS

CLOSE-LECOQ Sébastien      Sudpresse  
MAES Romain                      TéléSambre

#### STAGIAIRES

EGGEN Louis-Paul                *La Libre Belgique*  
HOUSSENGE Guillaume        RTL-TVI  
KAYNAK Esen                      Freelance  
LAMBERT Baptiste                Freelance  
MORIN Matthieu                  *Arabel fm*  
VAN DAMME Hermès              *Walfoot.be*  
VANDENBROUCKE Alice        Belga  
VANLOO Florence                 Freelance

## SOCIAL

# IL N'Y A PLUS DE CONVENTION COLLECTIVE EN PRESSE QUOTIDIENNE

L'intransigeance des éditeurs pour dégrader les conditions sociales des futurs engagés a mis fin à une pratique qui fonctionnait depuis 62 ans.

Pour la quatorzième fois depuis octobre 2016, l'AJP et les éditeurs de la presse quotidienne francophone se retrouvaient en négociation, le 29 novembre en matinée. Cela se passait cette fois dans un local d'IPM.

D'un côté de la table, Denis Pierrard (IPM), Catherine Anciaux (Lapresse.be), Eric Malrain et Philippe Nothomb (Rossel). De l'autre côté, Martine Simonis et Jean-François Dumont (AJP), Stéphane Tassin, Didier Malempré et Julien Bosseler, délégués AJP respectivement de *La Libre*, *L'Avenir* et *Le Soir*. Au téléphone, haut-parleur branché, Eric Schonbrodt, patron des Editions de L'Avenir. Absent, comme il l'est depuis plusieurs mois, Pierre Leerschool, directeur de Sudpresse.

Un mois plus tôt, les éditeurs avaient rejeté les contre-propositions de l'AJP. Ils s'en tenaient, sans en modifier un iota, à leurs revendications initiales, déclarées inacceptables par l'AJP et les rédactions consultées. Il n'y avait dès lors plus qu'à acter, comme le fit l'AJP, l'échec des négociations en vue de conclure une convention sectorielle pour la presse quotidienne. Les éditeurs n'en furent évidemment pas surpris. Aucun ne tenta une nouvelle ouverture ou un nouvel argument de pression.

### LE PLUS AGRESSIF

Même si l'absence d'une convention collective vaut mieux qu'une dégradation brutale des conditions de travail pour les futurs journalistes, cet échec n'est pas anodin. Il met fin à ce qui avait cours depuis 62 ans. En novembre 1955, donc bien avant la loi sur le titre de journaliste professionnel, la première convention collective nationale en presse quotidienne était conclue entre l'Union professionnelle de la presse belge (UPB) et la Fédération des journaux belges. L'AGJPB en signa par la suite, puis, à partir de 1998, l'AJP au nom des rédactions francophones et germanophone.

La dernière convention en date avait été renégociée en 2003, et prolongée

jusqu'en 2009. On entama alors des négociations pour intégrer dans les revenus des journalistes le nouveau statut fiscal des droits d'auteurs. C'était un « win-win » puisque les éditeurs réduisaient leur masse salariale tandis que les journalistes augmentaient leur net. Un protocole d'accord signé en 2011 fut appliqué inégalement d'un groupe de presse à l'autre. Mais cela ne suffisait pas pour les employeurs. Voici un an, ils demandèrent que le protocole soit « repensé fondamentalement ».

En cause : « l'évolution rapide, défavorable et irréversible des modèles d'affaires des entreprises de médias ».

Pour contrer cette évolution, assurer la pérennité du business et satisfaire leurs actionnaires, les éditeurs ont avancé le plan le plus agressif que l'AJP a jamais eu sous les yeux. Les futurs engagés subiraient des barèmes amputés, une progression salariale stoppée après dix ans (éventuellement améliorés par de nébuleuses primes au mérite), des prestations augmentées suite à la perte d'au moins 12 jours de congé. Pour les journalistes actuellement sous contrat, rien ne changerait... pendant 3 ans. L'AJP a refusé de créer des rédactions à deux vitesses et de sacrifier les jeunes générations.

### EN ENTREPRISE

La presse quotidienne était le seul secteur médiatique à être régi par une convention collective cosignée par l'AJP. Du côté flamand, elle n'existait plus depuis des années.

Il s'agira donc maintenant de poursuivre le travail, mais entreprise par entreprise. Les revendications seront alors spécifiques à chaque situation, à chaque rédaction. Car, les négociations sectorielles en donnèrent une illustration claire : les éditeurs – qui sont aussi des concurrents – ne s'entendent que sur le plus petit commun dénominateur, tirant chacun à son tour vers le bas les termes d'un éventuel accord.

A l'inverse, l'AJP parle, elle, d'une seule voix.

L' AJP

